



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LA DEMANDE D'EMPLOI DES FEMMES DÉCEMBRE 2018 LOIRE-ATLANTIQUE



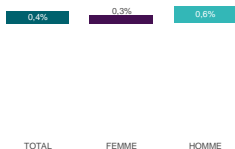
DOCUMENT SEMESTRIEL - LIBRE DE DIFFUSION SOUS RÉSERVE DE MENTION DE LA SOURCE + PÔLE EMPLOI PAYS DE LA LOIRE

LES CHIFFRES CLES & L'ÉVOLUTION

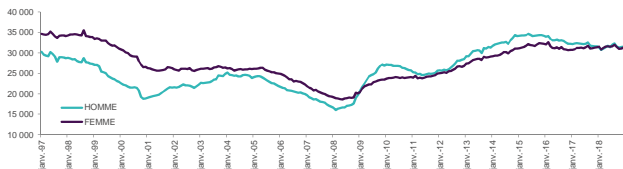


En Loire-Atlantique, plus de **31 500** demandeurs d'emploi (catégorie A) sont des femmes à fin décembre 2018. Elles représentent **49%** de l'ensemble de la demande d'emploi. Sur un an, leur nombre a progressé **+0,3%**. La demande d'emploi masculine affiche une augmentation annuelle de **-0,4%**.

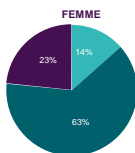
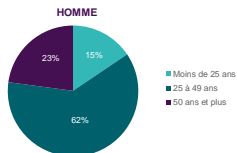
Graphique 1
ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA DEFM CAT. A



Graphique 2
ÉVOLUTION DE LA DEFM CAT. A - DONNÉES CVS



Graphique 3
REPARTITION DE LA DEFM CAT. A PAR TRANCHE D'ÂGE



L'évolution sur 18 ans montre que la demande d'emploi se distribue de manière plus homogène entre les sexes : les femmes représentaient **59%** des DEFM en 2000 contre **50%** en 2018.

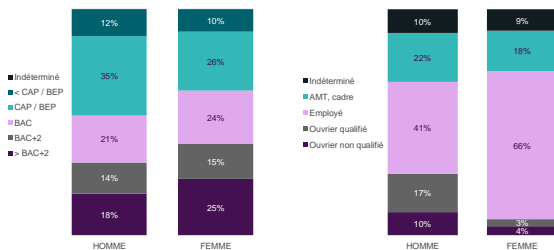
Qu'elle soit féminine ou masculine, la demande d'emploi présente la même répartition par tranche d'âge : **moins de 15%** d'entre elle a moins de 25 ans, et près **d'un quart** à 50 ans ou plus.

2 - STATISTIQUES ET INDICATEURS

LA TYPOLOGIE DE LA DEMANDE

Graphique 4

REPARTITION DE LA DEFM CAT.A PAR NIVEAU DE FORMATION ET QUALIFICATION

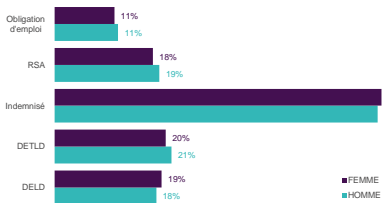


Les femmes inscrites à Pôle emploi sont plus diplômées que leurs homologues masculins : **64%** de la demande d'emploi féminine a un niveau de formation au moins équivalent au BAC, contre **53%** pour les hommes. A l'inverse, la représentativité des formations CAP / BEP est plus faible chez les femmes : **26%** contre **35%** pour les hommes.

En termes de qualification, la répartition des catégories socio-professionnelles est très différente selon le sexe. Près de **3 femmes sur 4** sont employées (**moins de la moitié** pour les hommes). Les qualifications d'agent de maîtrise, technicien ou cadre sont moins prégnantes dans la demande d'emploi féminine : **18%** contre **22%** pour les hommes.

Graphique 5

REPARTITION DE LA DEFM CAT.A PAR TYPOLOGIE



Les différentes typologies montrent peu de variations selon le sexe du demandeur d'emploi.

- **19%** des femmes sont inscrites depuis au moins un an, et **20%** depuis deux ans minimum.

- **58%** d'entre elles sont indemnisées au titre de l'Assurance chômage ou d'allocations Etat.

- **18%** de la demande d'emploi féminine est au RSA.

- **11%** d'entre elles sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

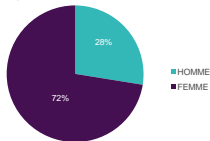
La demande d'emploi en contrat aidé concerne plus de **600** femmes à fin décembre 2018.

La particularité réside dans le fait que les femmes représentent près des **trois quarts** de la demande d'emploi en contrat aidé sur le département.



Graphique 6

REPARTITION DE LA DEFM CAT.E CONTRAT AÏDÉ PAR SEXE

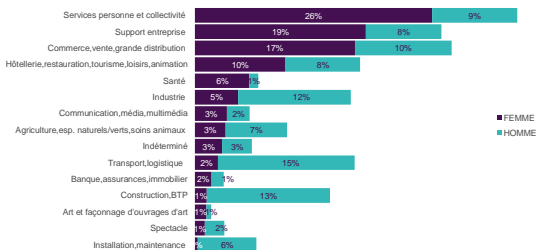


3 - STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES METIERS RECHERCHES

Graphique 7

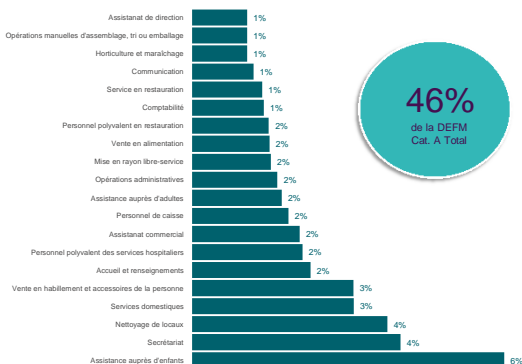
REPARTITION DES DOMAINES PROFESSIONNELS RECHERCHES PAR LES DEMANDEURS D'EMPLOI - CAT.A



Près des **deux tiers** de la demande d'emploi féminine recherchent un poste dans 3 domaines professionnels : les services à la personne et à la collectivité (**26%**), le commerce, vente et grande distribution (**17%**) et le support à l'entreprise (**19%**).

Graphique 8

LES 20 PREMIERS METIERS RECHERCHES PAR LES FEMMES - CAT.A



46% de la demande d'emploi féminine est concentrée sur 20 métiers.

L'assistance auprès d'enfants est le métier le plus recherché (**6%** des DEMF Femmes). Il est suivi par le nettoyage de locaux et le secrétariat (**4%**).

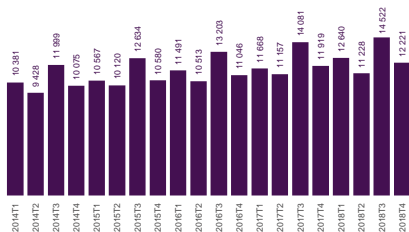
On trouve également les services domestiques (**3%**), la vente en habillement et accessoires de la personne (**3%**) ou le personnel polyvalent des services hospitaliers (**2%**).

4 - STATISTIQUES ET INDICATEURS

LE RETOUR A L'EMPLOI

Graphique 9

NOMBRE TRIMESTRIEL DE REPRISES D'EMPLOI DES FEMMES



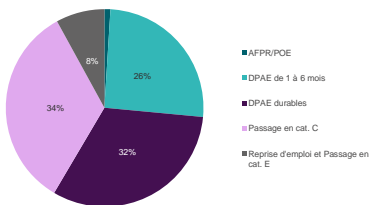
Au cours du quatrième trimestre 2018, plus de 23 478 demandeurs d'emploi (cat. A ou B) ont repris un emploi d'un mois ou plus. 52% d'entre eux sont des femmes, ce qui représente plus de 12 221 personnes.

Les reprises d'emploi des femmes ont progressé de 2,5% par rapport au quatrième trimestre 2018 (contre 1,9% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi).

Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi femmes (cat. A ou B) a augmenté de 0,2% (contre une hausse de 0,2% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi).

Graphique 10

REPARTITION DES REPRISES D'EMPLOI DES FEMMES



Au quatrième trimestre 2018, les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent 58% des reprises d'emploi des femmes sur le département (26% sont des CDD de 1 à 6 mois et 32% sont des CDD de plus de 6 mois ou des CDI).

34% des reprises d'emploi des femmes correspondent à une bascule en catégorie C et 8% à une bascule en catégorie E ou une reprise d'emploi déclarée.

Sources

Pôle emploi (pour la demande d'emploi) et Acoess - CCMSA (pour les DPAE).

Définitions

Catégorie A : Personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi sans aucune activité réduite.

Catégorie B : Personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi avec une activité réduite de courte durée (78 heures ou moins).

Catégorie C : Personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi avec une activité réduite de moyenne ou longue durée (plus de 78 heures).

Catégorie E : Personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi.

DELD : Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (inscrits depuis plus d'un an).

DETLD : Demandeurs d'Emploi de Très Longue Durée (inscrits depuis plus de deux ans).

DPAE : Déclaration Préalable A l'Embauche.

Directeurs de la publication :
Alain MAUNY – Laurence ROSSI
Directeur de la rédaction :
Josette BARREAU

Conception :
Service SEE – Linda LAUNAY

Contact : statsPDL@pole-emploi.fr

Pôle emploi Pays de la Loire
1 rue de la Cale Crucy - CS 67910
44179 NANTES Cedex 4

www.pole-emploi.org
www.observeur-emploi-paysdelaloire.fr

